Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BUT QLIO, veuillez visiter :
coursbutqlio.fr/annales-sujets-et-corriges

BUT QLIO

BUT QLIO : MANAGEMENT INTÉGRÉ QHSE

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-QLIO-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3,0** **indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Contexte, parties intéressées et exigences (3 questions) **Page 3**

2. Évaluation des risques et maîtrise des situations dangereuses (3 questions) **Page 5**

3. Maîtrise opérationnelle, hygiène et environnement (3 questions) **Page 7**

4. Audit, traitement des écarts et amélioration continue (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbutqlio.fr/assets/annales/but-qlio/C7 - Mettre en œuvre des systèmes de management qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement et développement durable/2026/BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation - C7 - Mettre en œuvre des systèmes de management qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement et développement durable - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Contexte, parties intéressées et exigences

Le candidat prépare la revue du système de management intégré de Medipack Val de Loire, site de 82 salariés spécialisé dans le conditionnement secondaire de dispositifs médicaux. À partir des attentes des parties intéressées, des données du site et des repères de management, il formule des exigences, des objectifs et un périmètre d'examen.

Partie 1

Question 1.1. Pour chacune des quatre parties intéressées du tableau, indiquez une exigence pertinente que le site doit prendre en compte et une preuve documentaire ou opérationnelle permettant d'en vérifier la prise en compte.

Pour vérifier la prise en compte des attentes, associer à chacune une exigence opérationnelle et une preuve conservée ou observable :

Partie intéressée	Exigence à prendre en compte	Preuve de vérification
Clients fabricants	Comparer les références et les données de lot à l'ordre de fabrication avant chaque série.	Dossier de changement de série avec vérification de la première étiquette et traçabilité du lot.
Salariés et représentants du personnel	Maîtriser les risques chimiques et adapter les manutentions.	Fiches de données de sécurité, consignes et observations des postes.
Collectivité et prestataire déchets	Trier les déchets et documenter leur enlèvement.	Contrôles de tri et justificatifs d'enlèvement.
Organismes de contrôle et autorités compétentes	Respecter les obligations applicables et rendre les preuves accessibles.	Registre des exigences et preuves de conformité à jour.

Ces éléments permettent de vérifier que les attentes sont intégrées aux pratiques et à la documentation du site.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Étiquettes et traçabilité vérifiées ; risques professionnels maîtrisés ; déchets triés et enlèvements justifiés ; conformité réglementaire documentée.

Question 1.2. Formulez un objectif mesurable relatif à la conformité des étiquettes et un objectif mesurable relatif à l'environnement. Pour chacun, précisez une échéance et un indicateur, en utilisant les données du DT 1.

Les résultats du dernier mois servent de référence. Les indicateurs sont consolidés mensuellement, avec une échéance fixée à trois mois.

- **Étiquetage :** réduire le taux de lots avec au moins une non-conformité, actuellement de 18 sur 1 200, à au plus 1,0 %. Indicateur : lots non conformes / lots conditionnés × 100.
- **Environnement :** réduire les emballages éliminés en mélange de 84 kg à au plus 70 kg par mois. Indicateur : masse mensuelle d'emballages éliminés en mélange.

La responsable QHSE suit les deux indicateurs chaque mois et examine les résultats à l'échéance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Dans trois mois : lots non conformes d’étiquetage ≤ 1,0 % ; emballages éliminés en mélange ≤ 70 kg/mois.

Question 1.3. Proposez le périmètre du système de management intégré à examiner lors de la revue. Justifiez votre proposition en citant au moins deux activités du site et deux enjeux QHSE concernés.

Examiner le système intégré sur l’ensemble du site de Blois, de la réception des composants d’emballage à l’expédition des produits conditionnés.

Le périmètre inclut notamment le stockage des étiquettes, les changements de série, l’impression et la pose des étiquettes, la mise en étui et en carton, le nettoyage, la gestion des produits chimiques, la manutention et le tri des déchets.

La revue porte sur la conformité des étiquettes et la traçabilité des lots, la maîtrise des produits de nettoyage, la prévention des troubles liés aux manutentions et la réduction des déchets éliminés en mélange.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Périmètre : toutes les activités du site, de la réception à l’expédition, avec les enjeux de conformité et traçabilité, santé-sécurité et réduction des déchets.

2. Évaluation des risques et maîtrise des situations dangereuses

Trois situations du site sont étudiées : l'inversion possible d'étiquettes, le transvasement d'un produit de nettoyage sans rétention et la manutention répétée de cartons. Le candidat applique les cotations fournies dans le DT 1 et les seuils du DT 2 afin de hiérarchiser les risques et de proposer des mesures de maîtrise.

Partie 2

Question 2.1. Calculez le niveau de risque des trois situations à l'aide de la formule R = P × G, puis classez-les par ordre de priorité en appliquant les seuils du DT 2.

Le niveau de risque se calcule en multipliant la probabilité par la gravité. Selon le DT 2, un résultat de 12 à 16 est critique, de 8 à 11 élevé et de 4 à 7 modéré. Les risques critiques exigent une action prioritaire immédiate ; les risques élevés, une action prioritaire et un suivi formalisé.

Situation	Calcul	Niveau	Priorité
Inversion possible d'étiquettes	3 × 4 = 12	Critique	Action prioritaire immédiate
Transvasement sans rétention	2 × 3 = 6	Modéré	Action adaptée au contexte
Manutention répétée de cartons	3 × 3 = 9	Élevé	Action prioritaire et suivi formalisé

Classement par priorité : étiquettes, manutention, puis transvasement.

Cotation des risques complétée

Situation	Domaine principal	Probabilité P	Gravité G	Niveau R = P × G	Priorité selon le DT 2
Inversion possible de deux références d'étiquettes lors d'un changement de série	Qualité	3	4	12	Critique
Transvasement manuel d'un produit de nettoyage sans bac de rétention	Santé-sécurité et environnement	2	3	6	Modéré
Manutention répétée de cartons en sortie de ligne	Santé-sécurité	3	3	9	Élevé

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

1. Étiquettes : R = 12, critique. 2. Manutention : R = 9, élevé. 3. Transvasement : R = 6, modéré.

Question 2.2. Pour le risque relatif aux étiquettes, expliquez pourquoi une cotation élevée doit conduire à une action prioritaire, même si les erreurs observées sont peu fréquentes.

La cotation du risque d'étiquetage est de 12 : elle est critique, avec une gravité maximale sur l'échelle (G = 4). Une erreur peut compromettre la conformité des lots, leur traçabilité et leur livraison. Même si les erreurs constatées sont peu fréquentes, la gravité potentielle justifie une action prioritaire immédiate et un suivi formalisé. La vérification de la première étiquette par une seconde personne habilitée est une barrière prévue par les règles internes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

R = 12, risque critique : une action prioritaire immédiate est requise malgré la faible fréquence, en raison des conséquences possibles sur la conformité et la traçabilité.

Question 2.3. Proposez, pour chacune des trois situations, une mesure de prévention ou de maîtrise adaptée. Pour au moins deux situations, distinguez une mesure de prévention à la source d'une mesure de vérification ou de suivi.

Les mesures combinent prévention à la source et vérification documentée. Les exigences internes précisent les contrôles pour les étiquettes et les produits de nettoyage ; pour la manutention, l'adaptation du poste réduit l'effort répétitif.

Situation	Prévention à la source	Vérification ou suivi
Inversion d'étiquettes	Avant démarrage, comparer les références produit et étiquette, ainsi que les données de lot, à l'ordre de fabrication.	Faire vérifier la première étiquette par une seconde personne habilitée et consigner le contrôle au dossier de changement de série.
Transvasement sans rétention	Utiliser un équipement adapté et une rétention ; conserver les contenants identifiés et fermés et respecter la fiche de données de sécurité.	Renseigner la fiche de nettoyage ; le responsable de secteur en vérifie la complétude.
Manutention répétée de cartons	Adapter le poste et utiliser une aide à la manutention pour limiter les efforts répétitifs.	Suivre les presque-accidents et réévaluer les conditions de manutention.

Les traces conservées permettent de vérifier l'application des mesures et d'en suivre l'efficacité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler les références et la première étiquette, sécuriser les transvasements avec équipement adapté et rétention, et réduire les efforts de manutention par l'adaptation du poste.

3. Maîtrise opérationnelle, hygiène et environnement

Les résultats mensuels du site sont comparés aux objectifs internes concernant les non-conformités d'étiquetage, le tri des déchets, les emballages éliminés en mélange et les déclarations de presque-accident. Le candidat calcule des indicateurs et propose des contrôles documentés ainsi que des actions d'amélioration adaptées aux activités du site.

Partie 3

Question 3.1. Calculez le taux de lots présentant une non-conformité d'étiquetage et le taux de déchets orientés vers les filières de tri prévues. Indiquez, pour chaque indicateur, si l'objectif est atteint.

Le taux de non-conformité d'étiquetage est de 18 ÷ 1 200 × 100 = 1,5 %. La limite étant de 1,0 % au maximum, l'objectif n'est pas atteint. Pour le tri, 310 kg sur 400 kg donnent 310 ÷ 400 × 100 = 77,5 %. Ce taux est inférieur au seuil minimal de 85 % : l'objectif n'est pas atteint non plus.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Étiquetage : 1,5 %, objectif non atteint. Tri : 77,5 %, objectif non atteint.

Question 3.2. Proposez un contrôle opérationnel documenté pour prévenir les erreurs d'étiquetage lors d'un changement de série et pour contrôler le nettoyage des postes après utilisation d'un produit de nettoyage. Pour chacun, précisez le responsable de réalisation ou de vérification et la trace à conserver.

Contrôle	Réalisation et vérification	Trace à conserver
Changement de série	L'opérateur compare la référence produit, la référence d'étiquette et les données de lot à l'ordre de fabrication. Une seconde personne habilitée vérifie la première étiquette avant le démarrage.	Dossier de changement de série complété et signé.
Nettoyage	L'opérateur suit les consignes du site et la fiche de données de sécurité, puis renseigne la fiche de nettoyage. Le responsable de secteur vérifie sa complétude selon le plan de contrôle.	Fiche de nettoyage renseignée et vérifiée.

En cas d'étiquette non conforme, la ligne est arrêtée, les produits concernés sont identifiés et le responsable de production est informé. Les fiches conservées permettent de retrouver les réalisateurs et les vérifications effectuées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Première étiquette vérifiée par une seconde personne habilitée et enregistrée au dossier de série ; nettoyage tracé par l'opérateur et vérifié par le responsable de secteur.

Question 3.3. À partir des résultats relatifs aux déchets et aux presque-accidents, proposez une action d'amélioration environnementale et une action de prévention en santé-sécurité. Pour chaque action, indiquez un indicateur de suivi et une échéance de revue.

Le tri atteint 77,5 %, sous l'objectif de 85 %, et 84 kg d'emballages sont éliminés en mélange, soit 14 kg de plus que le plafond mensuel de 70 kg. Les six déclarations de presque-accident doivent également alimenter la prévention.

- **Environnement :** mieux identifier les contenants et rappeler les consignes de tri aux équipes. Suivre le taux orienté vers les filières prévues et les kilogrammes d'emballages en mélange. Revue à la fin du mois suivant.
- **Santé-sécurité :** analyser les déclarations, rechercher les causes et mettre en place les mesures adaptées. Suivre la part analysée sous 10 jours ouvrés. Revue mensuelle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Renforcer le tri et réduire les emballages en mélange ; analyser chaque presque-accident sous 10 jours ouvrés. Revue des indicateurs le mois suivant.

4. Audit, traitement des écarts et amélioration continue

Un audit interne relève des dossiers de changement de série sans preuve de vérification de la première étiquette, des fiches de contrôle du tri incomplètes et une déclaration de presque-accident non analysée dans le délai interne. Le candidat classe les écarts, distingue correction et action corrective, puis complète le document réponse DR 1 avec les actions, responsabilités, échéances et preuves d'efficacité.

Partie 4

Question 4.1. Classez les trois constats comme des écarts affectant principalement la qualité, l'environnement ou la santé-sécurité. Pour chacun, indiquez une preuve objective à vérifier avant de conclure à sa clôture.

Classer chaque constat selon son effet principal. Pour clôturer l'écart, vérifier des enregistrements datés et cohérents avec les opérations réalisées ; ne pas reconstituer une preuve sans élément objectif.

Constat	Domaine	Preuve objective à vérifier
Dossiers de changement de série sans preuve de vérification de la première étiquette	Qualité	Dossier avec vérification et visa d'une seconde personne habilitée
Fiches de contrôle du tri incomplètes	Environnement	Fiches complètes et cohérentes avec les quantités suivies et les justificatifs d'enlèvement
Presque-accident non analysé dans le délai	Santé-sécurité	Analyse datée, enregistrée et réalisée sous 10 jours ouvrés

✓ RÉPONSE À RETENIR

Étiquettes : qualité. Tri : environnement. Presque-accident : santé-sécurité. Clôture après vérification des preuves objectives.

Question 4.2. Choisissez l'écart relatif aux changements de série. Distinguez la correction immédiate, la recherche d'une cause et l'action corrective destinée à éviter la réapparition de l'écart.

Correction immédiate : vérifier les premières étiquettes et les lots concernés. Si la vérification initiale n'est pas démontrable, consigner ce manque sans créer de preuve rétroactive et sécuriser les produits si leur conformité est incertaine.

Recherche de cause : examiner les dossiers et interroger les opérateurs pour déterminer si l'oubli vient de la procédure, du formulaire, de la formation ou de l'organisation du travail.

Action corrective : rendre le visa de la seconde personne habilitée obligatoire avant chaque démarrage, mettre à jour le support et informer les équipes. Contrôler ensuite plusieurs changements de série.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier et sécuriser les lots, tracer l'absence de preuve, rechercher sa cause, puis imposer et contrôler le double visa avant démarrage.

Question 4.3. Complétez le document réponse DR 1 pour les trois constats. Pour chacun, précisez une action, un responsable, une échéance et un moyen de vérifier l'efficacité. Indiquez également comment les équipes concernées seront informées du résultat.

Les échéances ci-dessous sont des propositions de traitement. Les preuves manquantes sont signalées comme telles, sans reconstitution non justifiée. L'efficacité est contrôlée sur des enregistrements objectifs après mise en œuvre des actions.

Constat	Action	Responsable	Échéance	Vérification de l'efficacité	Information des équipes
Deux dossiers de changement de série sans preuve	Vérifier les étiquettes et lots concernés, tracer l'écart et imposer le visa avant démarrage	Responsable de production	Avant le prochain changement de série	10 dossiers consécutifs avec visa conforme	Brief des deux équipes
Trois fiches de contrôle du tri incomplètes	Vérifier les données disponibles, tracer les manques et rappeler les consignes de remplissage	Responsable de secteur	Sous 5 jours ouvrés	10 contrôles consécutifs complets et cohérents	Brief et affichage au poste
Une déclaration de presque-accident analysée hors délai	Analyser le cas et vérifier le suivi des déclarations	Responsable QHSE	Sous 2 jours ouvrés	Prochaines déclarations analysées sous 10 jours ouvrés	Retour d'expérience en briefing

Conserver les dossiers, fiches et analyses comme preuves. Communiquer les résultats aux équipes concernées lors des briefings et consigner les suites éventuelles.

DR 1 complété : plan de traitement des constats

	Vérifier lots, tracer l'écart, visa obligatoire	Resp. production	Avant prochain changement	10 dossiers consécutifs avec visa	Brief des 2 équipes
	Vérifier données, tracer les manque rappeler consignes	Resp. secteur	Sous 5 jours ouvrés	10 contrôles consécutifs complets	Brief et affichage
	Analyser le cas, vérifier le suivi	Resp. QHSE	Sous 2 jours ouvrés	Prochaines sous 10 jours ouvrés	Retour en briefing

✓ RÉPONSE À RETENIR

Actions attribuées et échéancées, efficacité vérifiée sur des preuves objectives, résultats communiqués aux équipes.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de management intégré QHSE du BUT QLIO, session 2026, code 26-BUT-QLIO-EP1, d'une durée de 2 heures et de coefficient indicatif 3,0. À partir du site Medipack Val de Loire, elle évalue l'analyse du contexte et des parties intéressées, la cotation des risques, le pilotage des contrôles et indicateurs, ainsi que le traitement des écarts et l'amélioration continue.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le niveau de risque se calcule par R = P × G, avec P et G cotés chacun de 1 à 4.
- Les risques de niveau 8 à 11 sont élevés et exigent une action prioritaire ainsi qu'un suivi formalisé.
- Un taux en pourcentage se calcule en divisant la valeur concernée par la valeur totale, puis en multipliant par 100.
- Le traitement d'un écart comprend la sécurisation, la correction, la recherche des causes, l'action corrective et la vérification de l'efficacité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Comparer chaque résultat au seuil interne correspondant et préciser si l'objectif est atteint.
- Pour chaque objectif mesurable, indiquer un indicateur et une échéance.
- Distinguer les mesures de prévention à la source des contrôles et actions de suivi.
- Pour chaque écart, prévoir une preuve objective d'efficacité et informer les équipes concernées.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer et classer le niveau de risque dans cette épreuve ?

Multipliez la probabilité P par la gravité G. Classez ensuite le résultat selon le DT 2 : 1 à 3 faible, 4 à 7 modéré, 8 à 11 élevé et 12 à 16 critique.

Q : Comment vérifier si les objectifs de conformité des étiquettes et de tri sont atteints ?

Divisez la quantité concernée par le total correspondant, puis multipliez par 100. Comparez le taux à l'objectif interne en respectant son seuil : au plus pour les non-conformités, au moins pour le tri.

Q : Comment organiser le temps et les réponses pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure deux heures et comporte quatre parties de cinq points, soit vingt points au total. Répartissez le temps selon le barème, montrez les calculs et réservez du temps pour compléter le document réponse DR 1.

Q : Quelles références et quelles preuves faut-il mobiliser dans les réponses ?

Les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 sont des repères de travail, sans reproduire leur texte. Appuyez vos propositions sur les règles internes du DT 2 et prévoyez des preuves vérifiables.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbutqlio.fr/assets/annales/but-qlio/C7 - Mettre en œuvre des systèmes de management qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement et développement durable/2026/BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation - C7 - Mettre en œuvre des systèmes de management qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement et développement durable - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.